

Métadonnées OD InserSup :

- Partie InserSup :

InserSup est un système d'information développé par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettant la production et la diffusion de données sur l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur.

InserSup repose sur des appariements de plusieurs fichiers administratifs sur le suivi des étudiants et d'un extrait du fichier des déclarations sociales nominatives (DSN) mensuelles fournies par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail du plein emploi et de l'insertion et de l'Insee (voir schéma infra). Les données produites permettent de mesurer l'insertion professionnelle à 6, 12, 18, 24 et 30 mois après la diplomation et de la qualifier. L'insertion est mesurée chaque année à partir des DSN de juin (pour l'insertion à 12 et 24 mois) et de décembre (pour l'insertion à 6, 18 et 30 mois). Compte-tenu des dates de diplomation qui s'étalent de juin à la fin de l'année, l'insertion à 6 mois correspond à une commodité de langage.

Les données permettent également de mesurer la distribution des rémunérations à 12, 18, 24 et 30 mois après la diplomation. La rémunération exposée est un salaire mensuel net équivalent temps plein calculé à partir de la DSN.

La qualification de l'insertion repose sur les données de nature de contrat (CDI, CDD, etc.) et de rémunération, et à terme de profession et catégorie socio professionnelle, secteur d'activité, et quotité de travail.

Les indicateurs d'insertion professionnelle sont calculés à un rythme semestriel. Ils sont disponibles et mis à jour à cette cadence sur l'Open Data du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/). Ils sont exposés une fois par an sur différentes plateformes (Parcoursup, MonMaster, Onisep etc.).

Le champ d'InserSup couvre les diplômés de licence générale, de licence professionnelle, de master, de diplôme d'ingénieurs et des diplômes à visée bac+5 de management, des universités et assimilés, des écoles de management et des écoles d'ingénieurs. Le dispositif est appelé à évoluer au cours des prochaines années par extension progressive à tous les diplômés et établissements de formation du supérieur (Universités, écoles) et par enrichissement progressif en indicateurs qualifiant les emplois occupés par les sortants du supérieur.

Taux d'emploi salarié en France : part des diplômés en emploi salarié en France parmi l'ensemble des diplômés actifs (en emploi ou en recherche) ou inactifs.

L'open data fourni des données sur différents niveaux d'agrégations (code diplôme x type diplôme x établissement, tout code diplôme confondu x type diplôme x établissement, code diplôme x type diplôme x tout établissement confondu, type diplôme x tout code diplôme confondu x tout établissement confondu), d'année universitaire et de champ : de genre (homme, femme, ensemble), nationalité (français, ensemble), obtention_diplome (diplômé, ensemble).

Nous définissons les étudiants pour lesquels obtention_diplome = diplômé, comme des étudiants diplômés d'année terminale tel que remontés par les établissements au ministère avant la date du 1^{er} mars (pour les universités et établissements assimilés), et du 15 mai (pour les écoles d'ingénieurs et

de management). Les étudiants pour lesquels obtention_diplome = ensemble, peuvent être diplômés en année terminale OU inscrit non diplômés en année terminale, c'est-à-dire remontés comme inscrits par les établissements au ministère avant la date du 15 janvier de l'année universitaire.

Outre le respect du secret statistique, le seuil minimal de 20 sortants par mention a été fixé pour éviter de faire apparaître des évolutions temporelles du taux d'emploi salarié en France trop erratiques et ainsi assurer une fiabilité longitudinale de l'insertion. La fixation de ce seuil a pour conséquence la non exposition des données pour un nombre très important de mentions dans les établissements. Aussi, en vue de maximiser le nombre de mentions/diplômes par établissement pour lesquelles des indicateurs d'insertion sont exposés, un cumul avec la promotion précédente est effectué dans le cas où l'effectif est inférieur à 20. Demeurent des cas pour lesquels l'effectif cumulé reste inférieur à 20 et pour lesquels aucun taux d'emploi salarié en France n'est affiché.

[En savoir plus sur InserSup.](#)

[- Partie IP :](#)

- Information :

Les données de l'enquête d'insertion professionnelle (IP) augmentée sont obtenues par le rapprochement des enquêtes d'insertion professionnelle et du système d'information InserSup sur le champ de l'enquête. Les enquêtes d'Insertion Professionnelle sont réalisées chaque année depuis 2009 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et les universités françaises en métropole et DROM auprès des diplômés de master et de licence professionnelle. Le taux de réponse exploitable oscille autour de 70 % chaque millésime. A compter des enquêtes de 2023, les diplômés sont désormais enquêtés à 18 mois sur leur situation à 6, 12 et 18 mois. La complémentarité totale des enquêtes et d'InserSup permet de calculer un éventail de taux d'emploi pour les diplômés 2022 de licence professionnelle et de master à l'université sur ces trois temporalités. La non réponse résiduelle sur les données d'insertion professionnelle augmentée est de 12 %, contre 30 % avec l'enquête non augmentée.

[En savoir plus sur IP augmentée](#)

Taux d'emploi : part des diplômés en emploi (salarié ou non salarié, en France ou à l'étranger) parmi l'ensemble des diplômés actifs (en emploi ou en recherche) ou inactifs.

La somme des taux d'emploi salarié en France (issus d'InserSup), taux d'emploi non salarié en France et taux d'emploi à l'étranger est égale au taux d'emploi.

Le seuil minimal de 20 répondants par mention a été fixé pour respecter le secret statistique et éviter les variations temporelles trop irrégulières. Les conséquences en matière d'affichage sont les mêmes que pour le taux d'emploi salarié en France (voir supra).

- Légende :

Les diplômés de la promotion 2021 n'ont pas été enquêtés. C'est pourquoi, le cumul avec la promotion précédente pour les formations avec moins de 20 diplômés sortants n'a pas été effectué pour les indicateurs issus des données IP augmentée : le taux d'emploi, le taux d'emploi à l'étranger et le taux d'emploi non salarié en France.

Les universités d'Angers, de Rennes, Gustave Eiffel, de Rouen, Toulouse Capitole, Montpellier 3, Bretagne Sud, de La Rochelle, Bordeaux 3, de Technologie de Troyes et de Technologie de Compiègne ne disposent d'aucun indicateur à partir d'IP augmentée suite à leur retrait du dispositif national

d'enquête pour la promotion 2022. *Les universités de Polynésie Française, Guyane et Mayotte ne disposent pas non plus de données pour la promotion 2022 dans IP augmentée du fait de difficultés techniques rencontrés par les établissements.*

Les taux d'emploi agrégés par établissement, par diplôme ou au niveau national ne portent pas sur le même périmètre et ne sont pas comparables directement au taux d'emploi salarié en France issu d'InserSup.

Les lignes avec des taux « nd » pour « non disponible » correspondent à des taux de réponses et effectifs répondants faibles (respectivement inférieurs à 30 et 20).